

*Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande:*

Embassy of New Zealand  
19 Observatory Place, N.W.  
Washington, D.C. 20008  
United States of America

Adresse télégraphique.

TOTARA  
Washington, D.C.

*Pour le Gouvernement de la Thaïlande:*

Thai National Mekong Committee  
National Energy Authority  
Pibultham Villa  
Bangkok  
Thaïland

Adresse télégraphique:

NATPOWER  
Bangkok

*Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique:*

Bureau for Far East  
Agency for International Development  
Department of State  
Washington, D.C. 20523  
United States of America

*Pour la Banque:*

Banque Internationale pour la Reconstruction et le  
Développement  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433

Adresse télégraphique:

INTBAFRAD  
Washington

## ARTICLE XIII

*Signature et entrée en vigueur*

SECTION 13.01. La présente Convention restera ouverte à la signature et acceptation au nom de toutes les Parties nommées dans le préambule de la présente Convention jusqu'au 30 juin 1966, ou toute autre date ultérieure qui pourra être fixée par la Banque par notification aux autres Parties.

SECTION 13.02. La présente Convention entrera en vigueur et deviendra obligatoire pour toutes les Parties nommées dans le préambule à la présente Convention à la date à laquelle chacune d'elles l'aura signée sans réserve quant à son acceptation ou l'aura signée sujet à acceptation et aura notifié son acceptation à la Banque. La Banque, promptement après cette date, notifiera à chacune des autres Parties l'entrée en vigueur.

SECTION 13.03. Toute contribution effectuée et toute action de la Banque, ou approuvée par elle, en tant que futur Administrateur, à la date du 11 mars 1966 ou après, et avant la date à laquelle la présente Convention sera entrée en vigueur, comme dit ci-dessus, sera considérée comme ayant été faite ou prise conformément à la présente Convention, et les crédits ou débits au Fonds et aux Parties se feront sur cette base.